

Sites rencontrés

Schweighouse sur Moder

Dès le IV^{ème} millénaire avant Jésus Christ, la forêt d'Haguenau était habitée par des agriculteurs. Vers 2000 avant notre ère s'installent des hommes sachant travailler le cuivre et le bronze d'abord, le fer ensuite. Ils enterrent leurs morts dans des nécropoles dont l'une est située non loin de l'actuelle gare de chemin de fer, une autre située entre la route de Neubourg et Ohlungen au lieu dit Schelmenwasen. En 58 avant JC, après la victoire de Jules César, l'Alsace, avec la Gaule toute entière, est rattachée à l'Empire romain. Aux Gaulois de Schweighouse succèdent les Romains parmi lesquels trois dont nous connaissons les noms grâce aux inscriptions de l'époque : Lucius, Secundinius Amilius et Nigrinus. De Lucius, nous savons qu'il vécut vers l'an 200 de notre ère. Plus tard, les Romains doivent à leur tour céder la place aux Germains, Alamans et Francs.

Avec le rattachement de l'Alsace à l'Empire germanique, les empereurs deviennent propriétaires de Schweighouse et de la forêt d'Haguenau. La villa royale, qui sert de siège temporaire aux comtes de Nordgau, est détruite par Ernest, comte de Souabe. Pour la remplacer, le comte Hugues IV d'Eguisheim, père du Pape Léon IX, construit sur une île de la Moder un château autour duquel se forme la ville de Haguenau. Schweighouse perd de son importance au profit de cette nouvelle agglomération. L'empereur Henri IV donne les villages de Schweighouse et Hochfelden au Comte de Sponheim. Vers 1350, les Lichtenberg en seront les seigneurs. Par succession et mariage, le comte de Linange-Westenbourg devient Seigneur de Schweighouse. Protestant, il fait passer le village à la Réforme en 1555. En 1648, par le traité de Westphalie, l'Alsace tombe sous la suzeraineté du roi Louis XIV. Schweighouse fait l'objet de tractations et revient aux Sponheim qui y remettent de l'ordre. Le village prend un nouveau départ, mais change souvent de propriétaire. De la période révolutionnaire nous ne savons que peu de choses. Au mois de décembre 1793, lors de la bataille de Berstheim, une grande partie du village est détruite, en particulier la mairie et le presbytère protestant. L'industrialisation de Schweighouse commence très tôt, surtout sur le site de Geisselbronn avec successivement, au cours du XIX^{ème} siècle, ses moulins, manufacture de tabac, atelier de filage de lin et de chanvre et puis vers la fin du siècle, et au cours du XX^{ème} siècle, son usine de pâte à papier. Source : André DEISS,

A voir : Eglise Catholique et Temple luthérien fin XIX^{ème} siècle

Pour en savoir plus, Mairie - Tél.: 03 88 07 22 50

INFORMATIONEN AN DIE TEILNEHMER

STRECKE : Adaptée Strecke 5 Km (Grün), 10 Km (Blau), 20 Km (Rot) **ohne besondere Schwierigkeiten.**

- Rauchen und offenes Feuer auf der Strecke sind verboten.
- Tiere bitte an der Leine führen.
- Bei Überquerung bzw. Benutzung von Strassen ist die StVo zu beachten !

TEILNEHMER : Alle ohne Ausnahme ! Kinder unter 10 Jahren nur in Begleitung Erwachsener. **Der Veranstalter lehnt jede Verantwortung bei Unfall, Krankheit oder Diebstahl ab.**

STARTGEBÜHR : 2,00 € pro Teilnehmer einschliesslich IVV Stempel

IVV WERTUNG Auf der Strecke befinden sich Selbstkontrolstellen. Die Buchstaben oder Zahlen dieser Kontrollen sind auf der Karte einzutragen. Der IVV Stempel wird nur vergeben wenn die Startkarte vollständig ausgefüllt ist.

Parcours permanents à Schweighouse sur Moder

en forêt d'Ohlungen, d'Uhlwiller et Haguenau et le long de la Moder



	20 km	10 km	PA
	Schweighouse Neubourg Haguenau	Schweighouse Neubourg Haguenau	Schweighouse Neubourg Haguenau
	5h00 à 6h00	2h30 à 3h00	1h30 à 2h00
	Difficultés : aucune Chaussures de marche conseillées	Difficultés : aucune Chaussures de marche conseillées	Difficultés : aucune Chaussures de marche conseillées
	Alti. Maxi : 195 mètres	Alti. Maxi : 160 mètres	Alti. Maxi : 154 mètres
	Schweighouse Haguenau	Schweighouse Haguenau	Schweighouse Haguenau
	Carte IGN 3814 ET	Carte IGN 3814 ET	Carte IGN 3814 ET

Membre de la FFSP N° F 0492

Reconnu d'utilité publique et agrément ministériel

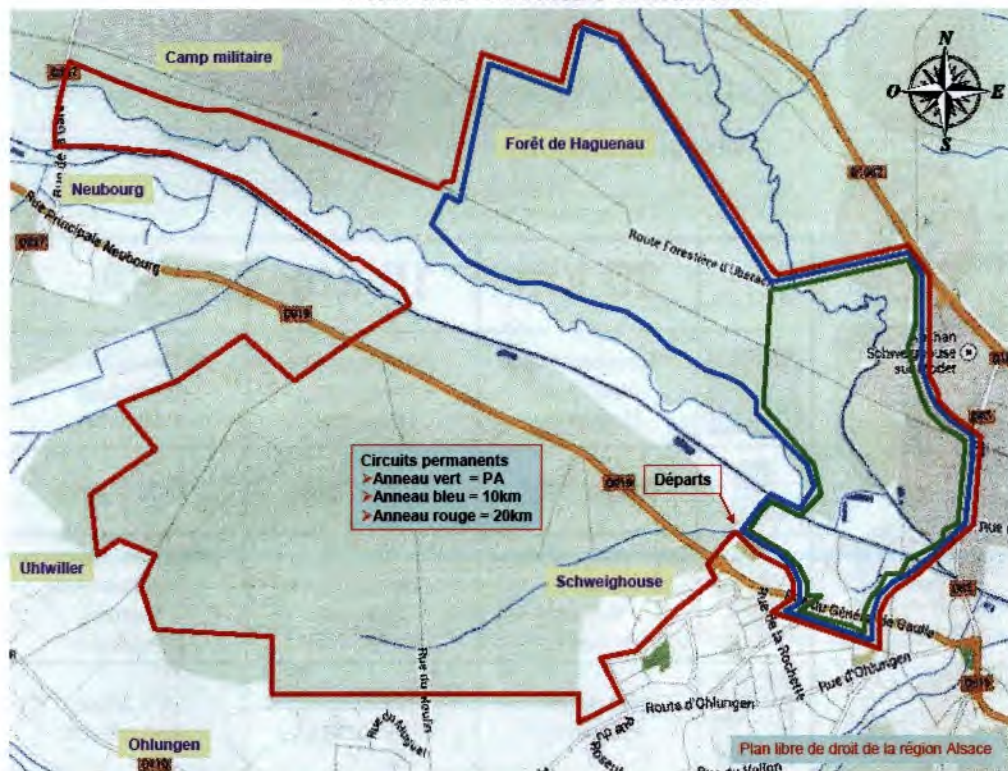
Visa FFSP n° 2015-67-28-1-A-Permanent

Internet : <http://www.ffsp.fr>

E-Mail : contact@ffsp.fr



Plan des circuits Permanents



INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ (START) : PARKING KAEUFLING A SCHWEIGHOUSE - 10 rue des Sports
Parcours : PA (vert) = 5km, 10 km (bleu) ou 20 km (rouge) sans difficultés particulières, praticables pour marche nordique.

- Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- Ne pas s'éloigner des sentiers balisés et respecter le code de la route (**attention particulière aux traversées de routes**).
- Circuits fléchés dans les deux sens.

Avis important : Le circuit est ouvert à tous, les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.

Lieux d'accueil et d'inscription (Empfangstellen und Anmeldungen)



Boulangerie Klein - 8 Rue des Juifs à Schweighouse sur Moder, du lundi au vendredi de 6h30 à 12h30 et de 15h00 à 19h00, samedi de 6h00 à 16h00 en continu.
 Téléphone : 03 88 72 76 25

Restaurant Berges de la Moder - 8 Rue de la Gare, Schweighouse-sur-Moder
 Du lundi à jeudi de 9h00 à 15h00 et vendredi, samedi et dimanche de 10h00 à 15h00
 Téléphone : 03 88 72 01 09

Règlement

Article 1 : les points de contrôle

Chaque point de contrôle est matérialisé par une lettre ou un chiffre inscrit sur un panneau indicateur blanc comportant le balisage IVV du parcours correspondant. Ces points de contrôle sont mobiles et modifiables et renouvelés partiellement tous les mois.

Chaque participant disposera d'une grille à remplir située au verso de la licence de participation. Le vérificateur dispose des grilles types.

Article 2 : Validation du circuit.

Kilométrage : 1 tampon "kilométrage réel" parcouru.

L'inscription et la validation ne se feront que sur présentation personnelle du marcheur.

Article 3 : Licence de participation :

La licence est délivrée au départ, contre une cotisation de 2,00 €. Elle donne droit au tampon IVV mais uniquement si la grille située au verso est correctement remplie.

Article 4 : Assurance

La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de Groupama. L'inscription à la randonnée vaut déclaration expresse de non contre-indication médicale et aptitude à la marche.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de maladie, d'accident, vol ou perte

Article 5 : Organisateur et modalités d'inscription

Organisateur : l'association « Les randonneurs de la Moder ».

Article 6 : Le balisage

Sont utilisés le balisage du "Club Vosgien" et le balisage FFSP, anneaux rouge, bleu et vert suivant le circuit choisi.

Renseignements : Felden Charles 06 60 89 41 77 ou 03 88 93 41 77

Code du randonneur

- ↳ Equipe-toi de bonnes chaussures
- ↳ N'oublie pas vêtements chauds et de pluie
- ↳ Emporte boissons et vivres pour la route
- ↳ Suis les sentiers balisés
- ↳ N'emprunte pas de raccourcis
- ↳ Ne piétine pas les sous-bois, les chaumes, les prés
- ↳ Admire les fleurs et les plantes sauvages : Ne les cueille pas
- ↳ Observe les animaux, mais ne les dérange pas
- ↳ Ne fume pas en forêt, n'allume pas de feu
- ↳ Remporte tes déchets, la nature n'est pas une poubelle.



Numéros d'urgence :

Samu	15
Police secours	17
Pompiers	18
International	112

Notruf N° :

Notarzt	15
Feuerwehr	18
International Notruf	112